

LA DURABILITÉ JURIDICTIONNELLE

Une introduction à l'intention des praticiens

INTRODUCTION

On parle de durabilité juridictionnelle lorsque l'ensemble d'une géographie politique achève sa transition vers le développement durable. Le chemin à parcourir pour y parvenir n'est toutefois ni aisé ni rapide. Le présent document vise à exposer certains éléments clés de stratégies efficaces pour parvenir à la durabilité juridictionnelle. Il repose sur deux dialogues menés en janvier 2015 et en juin 2016 à l'occasion de tables rondes organisées par la *Forests, Farms and Finance Initiative (3FI)*¹ et sur des publications récentes évaluant des approches de gestion intégrée du paysage ainsi que des approches juridictionnelles (Annexe 1).

1 L'Initiative pour les forêts, les exploitations agricoles et la finance (Forests, Farms and Finance Initiative) est dirigée par le Earth Innovation Institute et se compose de Bonsucro, de Denofa, de Forest Trends, du Groupe de travail des gouverneurs sur le climat et les forêts, de la Global Roundtable for Sustainable Beef, du Groupe Amaggi, du Groupe de travail pour un élevage durable (Grupo de Trabalho da Pecuária Sustentável), de l'INOBU, de l'Institut de recherche environnementale de l'Amazonie (Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazônia), de Proforest, de la Roundtable for Responsible Soy, de la Roundtable for Sustainable Palm Oil, de Solidaridad, et d'Unilever. Pour de plus amples informations, visiter: forestsfarmsfinance.org.

QU'EST-CE QUE LA DURABILITÉ JURIDICTIONNELLE ?

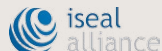
On entend par « durabilité juridictionnelle » une transition réussie vers le développement durable (dimensions sociale, environnementale et économique²) sur l'ensemble d'une géographie politique, comme un État, une province, un comté, un district ou une nation³. La mesure de cette réussite se prend « d'une extrémité à l'autre » d'une juridiction donnée et recouvre donc l'intégralité des activités, systèmes de production, écosystèmes et acteurs de la juridiction en question.

L'adoption d'une « approche juridictionnelle » peut permettre de parvenir à la durabilité juridictionnelle. Cette approche est en réalité un sous-ensemble de la plus vaste catégorie qu'est la gestion intégrée du paysage, à laquelle une distinction majeure a toutefois été apportée: le paysage est délimité par des frontières pertinentes du point de vue des politiques et la stratégie sous-jacente est conçue de sorte à susciter une forte implication de la part du gouvernement (voir la typologie d'approches du développement rural durable fournie dans l'Annexe 2).

2 Aux fins de la présente définition, le développement est jugé durable s'il répond aux besoins des générations actuelles sans menacer la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (paraphrase élaborée à partir de *Our Common Future*).

3 Une juridiction peut également être délimitée par une frontière naturelle telle qu'un bassin versant s'il existe des politiques publiques pertinentes s'appliquant à ce niveau.

Ces organisations ont contribué au présent document. Leur présence ici ne signifie pas qu'elles soient d'accord avec l'intégralité des points évoqués dans le présent document.



Financement fourni par NORAD, la Gordon and Betty Moore Foundation et la Grantham Foundation



POUR DE PLUS AMPLES
INFORMATIONS, CONTACTER
DANIEL NEPSTAD
dnepstad@earthinnovation.org

CADRE LOGIQUE

Il est possible de parvenir à la durabilité juridictionnelle lorsqu'une définition de ce concept a été convenue par les secteurs clés, lorsque les partisans de la durabilité juridictionnelle disposent d'un pouvoir politique et économique suffisant pour porter le changement et lorsqu'une stratégie et un plan viables ont été conçus pour encadrer la transition. La durabilité juridictionnelle devient pérenne lorsque les conditions favorables à son maintien sont entérinées dans des politiques publiques, des modèles d'entreprise et une toponymie officielle ; un cercle vertueux s'instaure lorsqu'elle commence à générer des avantages largement perçus, tels que la hausse de l'accès aux marchés et à la finance, la création d'emploi, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, l'abondance des ressources naturelles ainsi que la santé et la résilience de l'environnement.

VISION

Lorsque les électeurs et les circonscriptions perçoivent clairement les considérables avantages que leur apporte la durabilité juridictionnelle, celle-ci est érigée en norme et devient une caractéristique indispensable à toute campagne politique et à tout modèle d'entreprise viable dans la région concernée. Les innovations efficaces mises en œuvre dans des juridictions performantes sont ensuite copiées et reproduites par d'autres juridictions moins performantes, générant ainsi un cercle vertueux.

L'APPROCHE JURIDICTIONNELLE REMPLACE-ELLE LES APPROCHES RELATIVES AU NIVEAU DE L'EXPLOITANT ET DU TRANSFORMATEUR ?

La réponse est non. La meilleure façon de voir les choses est de penser que cette approche apporte un complément essentiel aux interventions menées au niveau de l'exploitant et du transformateur. Il sera toujours nécessaire de mener ce genre d'interventions pour promouvoir et mesurer les progrès réalisés vers la durabilité. L'assistance technique, le financement, le respect de la loi et d'autres types d'interventions sont fondamentales pour entraîner des transformations de comportement chez l'exploitant et le transformateur. Il est nécessaire d'effectuer un suivi au niveau de l'exploitation et de la transformation pour pouvoir identifier et récompenser les plus performants, mais aussi pour pouvoir identifier et pénaliser les « passagers clandestins » (*free riders*). Certains acheteurs exigeront toujours à leurs fournisseurs des dimensions de durabilité qui ne peuvent être mesurées qu'au niveau de l'exploitant ou du transformateur.⁴

POURQUOI UNE APPROCHE JURIDICTIONNELLE EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

- **Obligation d'efficacité des gouvernements** : de solides politiques, des organismes gouvernementaux efficaces et l'État de droit sont nécessaires à long terme pour établir les conditions favorables au succès du développement

durable à travers de vastes régions. Une longue histoire de résultats décevants obtenus par des gouvernements régionaux a toutefois poussé la communauté partisane du développement durable vers des approches non tributaires de gouvernements. L'approche juridictionnelle est conçue pour appuyer le grand nombre de dirigeants gouvernementaux aujourd'hui intéressés par la promotion du développement durable.

- **Convergence et alignement** : le programme REDD juridictionnel, la certification des exploitations (et des transformateurs), les initiatives nationales de politiques publiques et les engagements des entreprises en matière d'approvisionnement et de non-déforestation appuient la transition de régions contenant des forêts tropicales vers le développement durable en mettant souvent l'accent sur la réduction de la déforestation. Le non-alignement⁵ de ces approches entrave gravement le progrès ; une approche juridictionnelle peut permettre de les aligner.
- **Baisse des coûts** : l'approche juridictionnelle peut faire baisser le coût de l'émergence du développement durable au niveau régional. Grâce à une approche juridictionnelle, il est possible de mettre en place de solides mesures d'incitation



⁵ Ce manque d'alignement peut consister en des différences d'indicateurs utilisés pour mesurer les résultats obtenus (par ex. : couvert forestier, taux net de déforestation, zones d'exclusion, zones de conservation de grande valeur), des différences d'unité spatiale de rendement (par ex. : exploitation, bassin versant, comté) ou de différences en matière d'hypothèses de base (les agriculteurs sont perçus comme des partenaires essentiels plutôt que comme des agents problématiques demandant une réforme).

⁴ Ex. de dimensions de la durabilité : pratiques en matière de travail et utilisation de produits chimiques dangereux.

et mécanismes de partage des coûts afin d'encourager les actions collectives et les interactions positives entre pairs (d'exploitant à exploitant, d'entreprise à entreprise).

- **Extension de la certification à une échelle supérieure :** en accroissant la durabilité de l'ensemble de la production et des systèmes de transformation par le biais de politiques publiques, de mesures d'incitation et de l'application de la loi, l'approche juridictionnelle permet à un plus grand nombre d'exploitations et de transformateurs de bénéficier des normes de certification selon des normes internationales..

QUELS SONT LES DÉFIS POSÉS PAR L'APPROCHE JURIDICTIONNELLE ?

- **Adhésion :** mobiliser un soutien suffisant chez les dirigeants politiques influents, les chefs de file des secteurs agricoles et les chefs d'entreprise ;
- **Capacités :** faiblesse des capacités institutionnelles des organismes gouvernementaux, des entreprises, des secteurs agricoles et de la société civile ;
- **Renouvellement du personnel politique :** perte de dirigeants politiques forts à la suite d'élections ;
- **Alignement du gouvernement :** opposition d'un niveau de gouvernement ou d'un organisme gouvernemental ;
- **Incitations à effets pervers :** politiques publiques produisant un effet contraire au programme de développement ;
- **Besoin de carottes :** manque de mesures d'incitation positives pour attirer les investissements vers des pratiques durables et des biens publics ;
- **Besoin de bâtons :** faiblesse des lois et réglementations promouvant des systèmes durables de production et de gestion des terres ou faiblesse de l'application des bonnes lois et réglementations ;
- **Besoin de bâtons :** faiblesse des lois et réglementations promouvant des systèmes durables de production et de gestion des terres ou faiblesse de l'application des bonnes lois et réglementations ;
- **Excès d'indicateurs :** plusieurs indicateurs pour une même question (par ex. : déforestation) ;
- **Peur de travailler ensemble :** entreprises et gouvernement, entre différents secteurs, agriculteurs et ONG, etc. ;
- **Inclusion :** petits exploitants, groupes autochtones et autres secteurs de la société régionale estiment souvent qu'il est plus difficile de participer à des dialogues impliquant plusieurs parties prenantes.



QUELLES SONT LES CLÉS DU SUCCÈS ?

1. UNE DÉFINITION COMMUNE DE LA RÉUSSITE

- **Objectifs et étapes délimités dans le temps** s'appliquant à l'ensemble de la juridiction ;
- **Véritable progrès :** les objectifs et les étapes définis représentent un progrès significatif vers la durabilité juridictionnelle ;
- **Appropriation par la société régionale :** acceptation et soutien des principales parties prenantes locales/régionales ;
- **Reconnaissance internationale :** reconnaissance et aval des principaux acteurs externes et éventuellement conformité à un ensemble de principes ou à un « système de notation » (N.B. : il n'existe toujours pas d'ensemble de principes internationaux, bien qu'il soit essentiel. Plusieurs initiatives y travaillent.) Il s'agit de l'élément le plus important pour les juridictions dépendant des exportations ;

2. SURVEILLANCE, NOTIFICATION ET VÉRIFICATION (MONITORING, REPORTING AND VERIFICATION, MRV)

- **Qualité des données :** exactes, récentes, fiables, impartiales et éventuellement « officielles⁶» (cf. exemple

6 L'adjectif « officiel » renvoie à l'aval donné par le gouvernement concernant des données sur lesquelles reposeront des décisions en matière de politiques.



du système brésilien PRODES⁷.)

- **Transparence** : des rapports sont disponibles en ligne sur une plateforme interactive adaptée à toute une palette d'utilisateurs et destinée à faciliter la visualisation et la formulation de questions (possibilité pour les entreprises d'expliquer pourquoi elles préfèrent importer depuis certaines régions) ;
- **Au-delà de l'audit** : l'importance de l'audit mené au niveau des exploitations à des fins de vérification restera fondamentale. Le suivi des performances s'oriente toutefois de plus en plus vers la collecte des données par télédétection ou par le gouvernement (par ex. : production agricole, infractions au droit du travail) et vers un suivi effectué par les citoyens. La vérification pourrait reposer davantage sur le signalement formel de griefs et sur un système d'enquête.
- **Traçabilité** : les entreprises et les systèmes de suivi peuvent remonter la chaîne logistique pour rechercher l'origine d'un produit ou d'un ingrédient.

3. SYSTÈME INTÉGRÉ D'INCITATION ET DE PARTAGE DES COÛTS

- **Bâtons justes et efficaces** : lois et réglementations faciles à comprendre, mise en application équitable et stabilité à travers le temps⁸ ;
- **Besoin d'incitations multiples** : financières, administratives (par ex. : rationalisation de la bureaucratie), contractuelles, foncières ;
- **Durabilité des entreprises et compétitivité des agriculteurs** : les politiques et les programmes haussent les coûts pour les moins performants et les réduisent pour les plus performants (N.B. : aujourd'hui, on observe précisément un schéma inverse) ;

- **Conclure des accords de marché** : accords d'approvisionnement durable avec des marchés clés, dont des cibles dans toute la juridiction ;
- **Attirer les investissements** : baisse des risques, hausse des retours ;
- **Rémunérer selon le rendement** : principe de récompense des progrès mesurables réalisés sur tout le territoire vers les objectifs et étapes fixés ;
- **Encourager l'action collective** : systèmes incitant à l'action collective tout en soutenant les exploitations et les communautés à adopter des pratiques durables ;
- **Intégrer des mesures d'incitation** par le biais de plans d'affaires et d'investissement à l'échelle de la juridiction ;
- **Véritable partage des coûts** : la meilleure façon de voir les mesures d'incitation est de les concevoir comme des mécanismes de partage équitable du coût véritable de la transition vers des systèmes de production durables.⁹

4. STRUCTURE DE GOUVERNANCE MULTISECTORIELLE

- **Représentation et/ou direction gouvernementale** : l'implication/l'aval d'organismes gouvernementaux clés est sollicité(e) (par ex. : agriculture, forêt, environnement, finance) à différents niveaux (par ex. : district, province, pays) ;
- **Représentation pluri-partite** : elle permet la représentation de tous les acteurs clés ;
- **Efficacité** : mécanismes garantissant l'efficacité, en particulier lorsque le gouvernement assume la direction ;
- **Résilience** : conception destinée à assurer la continuité au-delà des transitions politiques et des cycles électoraux ;
- **Réseau** : établir et consolider des réseaux de relations et de collaborations solides entre fonctionnaires, entreprises, secteurs agricoles et partenaires de la société

⁷ Le programme brésilien PRODES de surveillance annuelle de la déforestation de l'Amazonie a par exemple permis l'émergence de nombreuses innovations promouvant le développement durable.

⁸ Lorsque le Code forestier brésilien a été modifié pour réduire le couvert forestier minimum des propriétés de l'Amazonie de 80 à 50% de chaque exploitation, il a beaucoup perdu en crédibilité.

⁹ C'est important, car de nombreux avantages de la production durable profitent à la société dans son ensemble tandis que ses coûts sont assumés de façon disproportionnée par les producteurs.

civile (principal fondement de la résilience) ;

- **Pragmatisme** : le progrès n'exige pas la perfection ;
- **Gestion des conflits** : les intérêts divergents et les conflits entre participants ne doivent pas interférer avec le cadre de gouvernance.

VOIES À SUIVRE (Voir des exemples à l'annexe 3)

Les trois voies menant à la durabilité juridictionnelle ne s'excluent pas mutuellement. Dans de nombreux cas, une transition juridictionnelle peut se faire en empruntant 2 ou 3 voies, dans un ordre différent.

1. CERTIFICATION DE LA JURIDICTION

- **Raison** : un processus multipartite est animé par la volonté des principales parties prenantes d'obtenir une certification juridictionnelle (par ex. : RSPO) ;
- **Hypothèse** : une certification unique profite considérablement au niveau local dans la mesure où elle pose les jalons d'une éventuelle certification à l'échelle de l'ensemble de la juridiction pour l'ensemble de sa production.

2. PROGRAMME REDD¹⁰ À L'ÉCHELLE DE LA JURIDICTION

- **Raison** : un processus multipartite s'étend au-delà des éventuels avantages perçus des programmes REDD déployés au sein des juridictions (par ex. le programme allemand *REDD Early Mover*, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, le Fonds BioCarbone, l'ONU REDD, le Groupe de travail des gouverneurs sur le climat et les forêts, la perspective du marché de REDD en Californie) et des règles et systèmes qui ont été élaborés pour régir la participation à ces programmes (par ex. sauvegardes, niveaux de référence, MRV) ;
- **Hypothèse** : le financement carbone peut appuyer le processus de préparation ; lorsqu'il est coordonné avec les marchés et les investissements correspondants, le financement fondé sur les perspectives de résultats suffit à diriger les processus et les changements de mode d'utilisation des terres ;

3. VOIE ENDOGÈNE

- **Raison** : la principale motivation est l'engagement régional en faveur d'une durabilité émergeant de mouvements sociaux, d'un leadership politique ou entrepreneurial, encouragé par des opportunités externes (par ex. REDD, marchés) ou en réponse à des réglementations/politiques publiques (par ex.). Une grande partie des 25 États et provinces dotés de forêts tropicales du Groupe de travail des gouverneurs sur le climat et les forêts entrent dans cette catégorie et sont en partie poussés par les partenariats intergouvernementaux et les opportunités politiques.

- **Hypothèse** : « Si nous bâtissons, ils viendront ». Le ralentissement effectif de la déforestation, la reconnaissance des droits fonciers des peuples autochtones, la réduction de la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire amélioreront la qualité de vie au sein de la juridiction et lui fourniront peut-être un meilleur accès au marché ainsi que des avantages financiers et une meilleure réputation.

COMMENT METTRE EN MARCHÉ UNE TRANSITION VERS LA DURABILITÉ JURIDICTIONNELLE ?

1. **Pouvoir** : comprendre le pouvoir des relations et identifier la coalition d'individus et d'institutions susceptibles de mener le processus ;
2. **Médiateur neutre** : identifier une organisation ou un individu constituant un médiateur neutre et jouissant de la confiance de nombreuses parties prenantes ;
3. **Préoccupations communes** : identifier certaines questions communes susceptibles d'être à l'origine d'une coalition ;
4. **Parrains** : confier la direction du processus à des potentiels parrains, notamment à des dirigeants politiques ou économiques susceptibles d'attirer des acheteurs ou des producteurs, ainsi que d'autres acteurs clés ;
5. **Résultats rapides** : élaborer une stratégie visant à récolter rapidement des résultats (avantage(s) tangible(s) envoyant un signal positif à ceux qui ont soutenu le processus) ;
6. **Rassembler** : rallier les initiatives existantes pour qu'elles ne deviennent pas des adversaires ;
7. **Les trois arguments** : brandir l'argument politique, commercial et social en faveur de la durabilité juridictionnelle ;
8. **Les yeux sur le ballon** : ne pas oublier qu'il s'agit d'un processus de changement et que l'objectif n'est pas de parvenir à un état souhaité.

10 L'acronyme REDD renvoie au mécanisme de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation).

ANNEXE 1

RÉSUMÉ DES ÉVALUATIONS ET DE LA LITTÉRATURE RÉCEMMENT PARUES SUR DES APPROCHES DU PAYSAGE ET DES APPROCHES JURIDICTIONNELLES QUI ONT ÉTÉ EXAMINÉES AUX FINS DU PRÉSENT RAPPORT

1. **Climate-Smart Landscapes and the Landscape Approach—An Exploration of the Concepts and their Practical Implications.**

Kusters, K. 2015. *Wageningen, the Netherlands: Tropenbos International*.

Ce rapport se penche sur la littérature qui cherche à recenser tout ce que recouvre actuellement les expressions de « paysage adapté au changement climatique » (*climate-smart landscape*) et d'« approche du paysage » (*landscape approach*) et met en avant des questions sur lesquelles il conviendrait de mener des recherches plus approfondies. Un supplément comprenant des entretiens avec des spécialistes vient compléter les discussions littéraires de Tropenbos International.

2. **Connecting Financial Tools and Landscapes: Aggregators and Strategic Interventions.**

Clarmondial, Credit Suisse, Climate Bonds Initiative, F3 Life. 2016. *Royal Society, London*.

Ce livre blanc fournit un panorama de la finance du paysage et de ses conséquences sur la façon dont la dette pourrait être utilisée pour appuyer différents acteurs et activités au sein d'un paysage.

3. **Early Lessons from Jurisdictional REDD+ and Low Emissions Development Programs.**

Fishbein, G., D. Lee. 2015. *The Nature Conservancy*

Cette étude examine la façon dont les approches juridictionnelles ont été élaborées dans huit juridictions géographiques différentes. Elle compare l'état actuel et les facteurs de ces approches et conclut en identifiant des sujets de préoccupation et des bonnes pratiques pour l'avenir.

4. **Fostering Low-Emission Rural Development from the Ground Up.**

Stickler, C. M. DiGiano, D. Nepstad, J. Hyvarinen, R. Vidal, J. Montero, A. Alencar, E. Mendoza, M. Benavides, M. Osorio, E. Castro, C. Mwangi, S. Irawan, O. Carvalho Jr., M. Becerra, D. McGrath, C. Chan, B. Swette, J. Setiawan, T. Bezerra, M. McGrath-Horn, J. Horowitz. 2014. *Sustainable Tropics Alliance*.

Ce rapport analyse les principaux obstacles et opportunités relevés dans huit régions tropicales en matière de promotion d'approches juridictionnelles ou régionales de développement rural à faibles émissions (*Low-Emission Development Strategies, LEDS*) et fournit des recommandations à ce sujet.

5. **How Sustainability Standards Can Contribute to Landscape Approaches and Zero Deforestation Commitments.**

Mallet P., M. Maireles, E. Kennedy, M. Devisscher. 2016. *ISEAL Alliance, London*.

Les auteurs de cette récente publication d'*ISEAL Alliance*, Patrick Mallet, Marta Maireles, Elizabeth Kennedy et Maira Devisscher, tracent un panorama des normes de durabilité existantes et de leur application aux approches du paysage et aux approches juridictionnelles. Ils présentent notamment des outils, des cadres et des initiatives utiles.

6. **Integrated Landscape Approaches to Managing Social and Environmental Issues in the Tropics: Learning from the Past to Guide the Future.**

Reed, J., J. Van Vianen, E. L. Deakin, J. Barlow, T. Sunderland. 2016. *Global Change Biology*, doi: 10.1111/gcb.13284.

Les auteurs de cette étude se penchent sur l'histoire des approches du paysage, les comparent et se demandent comment elles ont été appliquées pour conclure qu'elles recèlent encore un grand potentiel, bien que de sérieux obstacles persistent.

7. **Integrated Landscape Initiatives in Europe: multi-sector collaboration in multi- functional landscapes**

Martín, M. G., Bieling, C., Hart A., Hart, Plieninger, T. *Land-Use Policy*, 58. 2016. 43-53. Elsevier

Cette étude fournit une analyse systématique d'initiatives paysagères intégrées menées en Europe et se penche sur les schémas d'organisation, les participants, les ressources, les problèmes et les valeurs relatives au paysage abordés par de telles initiatives.

8. Integrated Landscape Initiatives for African Agriculture, Development, and Conservation: A Region-Wide Assessment

Milder, J.C., Hart, A. K., Dobbie, P., Minai J., Zaleski, C. 2014. World Development, 54. 68-80. Elsevier

Cette étude passe en revue 87 initiatives paysagères intégrées qui ont été menées dans 33 pays d'Afrique subsaharienne, esquisant ainsi un portrait régional de contextes, de motivations, de conception, de participation et de résultats de telles initiatives.

9. Integrated Landscape Investments: How to Coordinate for Impact and Measure Effectiveness Across Landscapes.

EcoAgriculture Partners. 2015.

Ce livre blanc identifie des difficultés en matière de coordination des investissements, de facilitation de la participation des investisseurs et de suivi du progrès et des retours au sein d'un paysage donné.

10. Integrated landscape management for agriculture, rural livelihoods, and ecosystem conservation: An assessment of experience from Latin America and the Caribbean

Estrada-Carmonaa, N., Hart A. K., DeClercke, F. A.J., Harvey, C. A., Milder, J. C. Landscape and Urban Planning 129. 2014. 1-11

Cet article fournit une évaluation systématique de 104 gestions intégrées du paysage dans 21 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. L'analyse inclut leurs caractéristiques, leurs résultats, leur contexte, leurs motivations, leurs objectifs, leurs parties prenantes et participants, leurs activités et investissements et leurs principaux succès et défauts.

11. Jurisdictional Approaches to Reducing Palm Oil Driven Deforestation in Indonesia: Scoping Study of Design Considerations and Geographic Priorities.

Daemeter Consulting. 2016.

Dans son rapport pour la Packard Foundation, la société Daemeter Consulting nous fait part de ses observations et des leçons tirées de l'expérience indonésienne concernant les défis et les opportunités que comporte chaque phase de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme juridictionnel (PJ).

12. Jurisdictional Approaches to Zero Deforestation Commodities - WWF Discussion Paper

Wolosin, Micheal, Forest Climate Analytics on behalf of WWF US. 2016.

Cette étude fournit des informations et des analyses sur des approches juridictionnelles qu'elle soumet à la considération des parties intéressées afin d'encourager de plus amples discussions.

13. Jurisdictional Sustainability: Issues, Options and Recommendations for Accelerating the Transition to Sustainable, Equitable, Low-Emission Rural Development

Earth Innovation Institute. 2014.

Ce livre blanc explore ce que recouvre la durabilité juridictionnelle, propose un cadre logique de la façon dont la durabilité juridictionnelle peut être appliquée, expose les trois piliers de cette transition (mesures d'incitation, étapes et indicateurs de performance et suivi) et envisage différentes voies permettant de faciliter le développement, la conception et la conduite de processus de durabilité juridictionnelle à travers le monde.

14. The Little Sustainable Landscapes Book: Achieving Sustainable Development Through Integrated Landscape Management.

Denier, L., S. Scherr, S. Shames, P. Chatterton, L. Hovani, N. Stam. 2015. Global Canopy Programme: Oxford.

Ce rapport collaboratif et approfondi expose les éléments fondamentaux de la gestion intégrée du paysage, souligne des tendances connexes en matière de politiques et de technologie, aborde des situations financières et de gouvernance actuelles qui promeuvent la faisabilité de la gestion du paysage et utilise des études de cas pour illustrer différents aspects des applications de la gestion intégrée du paysage.

15. More Food, More Forest, Few Emissions, Better Livelihoods: Linking REDD+, Sustainable Supply Chains and Domestic Policy in Brazil, Indonesia and Colombia.

Nepstad, D., S. Irawan, T. Bezerra, W. Boyd, C. Stickler, J. Shimada, O. Carvalho Jr., K. MacIntyre, A. Dohong, A. Alencar, A. Azevedo, D. Tepper, S. Lowery. 2013. Carbon Management, 4(6), 639-658

Cet article compare et met en relation différentes approches du développement rural à faibles émissions et explore d'éventuelles caractéristiques et opportunités de création d'un Système de performance juridictionnelle (Jurisdictional Performance System, JPS).

16. Reducing Risk: Landscape Approaches to Sustainable Sourcing.

Kissinger, G., A. Brasser, L. Gross. 2013. Landscapes for People, Food and Nature Initiative, Washington, DC.

Ce rapport défend l'argument commercial en faveur des approches du paysage en exposant la façon dont celles-ci abordent la question de l'atténuation des risques de la chaîne logistique à grande échelle, au-delà d'une exploitation agricole ou d'un moulin individuel(e).

17. Thinking Medium Before We Thing Big: The Role of Program-Related, Angel and Venture Capital in Financing Landscape Startups.

Nature Services Peru, Craigmore Sustainable, International Woodland Company. 2016. Royal Society, London.

Ce livre blanc amorce l'exploration des relations existant entre les communautés d'investisseurs financiers et les stratégies de durabilité telles que la gestion intégrée du paysage.

ANNEXE 2

ÉTABLIR UNE INTERPRÉTATION COMMUNE DES APPROCHES DU DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE

Typologie établie par le Groupe de travail sur la durabilité juridictionnelle (*Jurisdictional Sustainability Working Group, JSWG*)¹¹

Ces approches se superposent généralement de différentes façons. Le récapitulatif proposé ci-dessous ne cherche à valider aucune approche plus qu'une autre mais à fournir un cadre simple permettant de classer les approches et leurs attributs.

ATTRIBUTS	INTITULÉ DE L'APPROCHE			
	CHAÎNE LOGISTIQUE TRADITIONNELLE	SECTORIELLE	GESTION INTÉGRÉE DU PAYSAGE	JURIDICTIONNELLE
Unité de rendement	Exploitations, plantations, moulins (et fournisseurs) qui vendent à un acheteur	Toutes les exploitations et les plantations et tous les moulins d'une région consacrée à une culture particulière	D'une extrémité à l'autre d'une région géographique donnée	D'une extrémité à l'autre d'une région géographique donnée délimitée par des frontières pertinentes du point de vue des politiques
Exemple	Certification, programmes d'approvisionnement menés par l'entreprise	Approches par « hangar à provisions » (Supply shed approaches), moratoire sur le soja	Approches par bassin versant	Certification juridictionnelle, programme REDD juridictionnel, initiatives menées à l'échelle de l'État et de la province
Indicateurs forestiers	HCV, HCS, légalité, dates-butoirs de déforestation	HCV, HCS, légalité, dates-butoirs de déforestation	Santé du paysage : % couvert forestier, végétation riveraine, connectivité	Santé du paysage et objectifs officiels ; taux de déforestation ; niveau de référence ; zone de reforestation ; couvert forestier minimal
Échelle d'impact	Petite	Moyenne	Moyenne-très grande	Grande-très grande
Marge de mise en œuvre dont dispose l'entreprise sans environnement favorable plus large	Réduite	Moyenne	Moyenne	Faible
Rôle du gouvernement	Faible	Faible	Variable	Modéré-important
Petits exploitants	Souvent exclus car difficile à faire participer	Souvent exclus car difficile à faire participer	Inclus	Inclus
Genèse	Souvent lancée et menée par des entreprises individuelles	Tributaire d'un accord entre de nombreux acheteurs	Tributaire de multiples parties prenantes au sein d'une zone géographique, souvent dépourvue de gouvernement	Tributaire de multiples parties prenantes au sein d'un territoire délimité par des frontières politiques, comme un gouvernement. Se fonde sur les politiques et les modifie.

¹¹ Ce groupe se compose de Dan Nepstad (*Earth Innovation Institute*) et de Ruth Nussbaum (Proforest) (co-présidents), Darrel Weber (RSPO), Jan-Kees Vis (Unilever), Juliana Lopez (Grupo Amaggi), Elly Baroudy (Banque mondiale), William Boyd (Groupe de travail des gouverneurs sur le climat et les forêts), Lex Hovani (*The Nature Conservancy*) et Nienke Stam (IDH).

ANNEXE 3 | Études de Cas



ÉTUDE DE CAS DU MATO GROSSO

PROFIL

- Émissions annuelles moyennes issues de la déforestation : 149 MtCO₂
- Surface totale : 903 366 km²
- Surface forestière en 2012 : 520 884 km²
- Surface de production : 410 696 km²
- Surface protégée : 191 194 km²
- Population : 3 321 196
- Répartition de la population : 82% urbaine, 18% rurale

VOIE

- REDD juridictionnel (membre du GCF, loi REDD)
- Endogène

POINTS DE DÉPART

- Rejet de la déforestation par le marché
- Promesse de REDD
- Leadership politique (Gouv. Pedro Taques, Blairo Maggi)

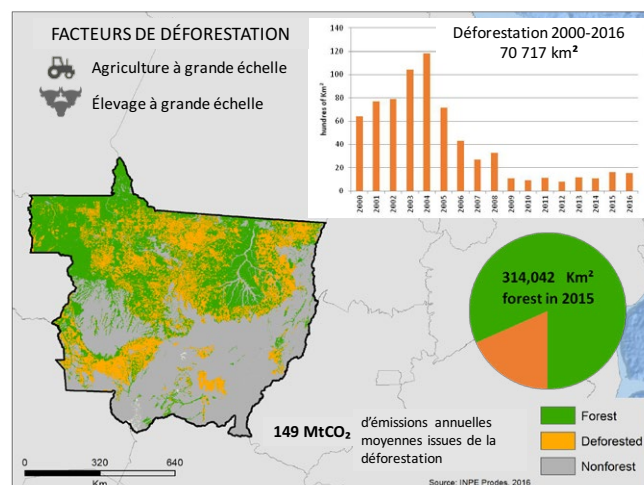
OBJECTIFS SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉTAT

- Plan « Produire, conserver, inclure » (PCI), objectifs pour 2020 et 2030 :
 - Réduction des émissions de 4 GtCO₂ (carbone des forêts seulement)
 - Zéro déforestation nette ; zéro émission d'ici 2030
 - 100% communication avec les petits exploitants

MESURES D'INCITATION/STRATÉGIE DE PARTAGE DES COÛTS

En cours d'élaboration

- Accords d'approvisionnement juridictionnels (avec la Chine, la Norvège, la FEFAC)
- Althelia, programmes de crédits agricoles publics, investissement dans le bétail, fonds de performance territoriale
- Coût estimé du PCI : 10 milliards de dollars



MRV

Version Beta de la plateforme de performance en ligne terminée

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

- Nouvelle structure de gouvernance instaurée par loi (décret d'État 468/2016). Le cadre institutionnel du plan PCI est en cours de révision et la structure existante pourrait changer dans le courant de ce processus.
- Dans le système actuel, le Comité étatique au plan (CEEPCI) est chargé de superviser le PCI et se compose de membres de la société civile, du Gouvernement et du secteur privé. Le directeur général siège sous le CEEPCI et dirige la mise en œuvre du plan en fonction des décisions prises par le CEEPCI. Chaque élément de la stratégie est confié à un organisme gouvernemental différent : 1) « Production » au ministère du Développement économique, 2) « Conservation » au ministère de l'Environnement et 3) inclusion au ministère de l'Agriculture familiale.



ÉTUDE DE CAS DU KALIMANTAN CENTRAL

PROFIL

- Émissions annuelles moyennes issues de la déforestation : 35 MtCO₂
- Surface totale : 157 983 km²
- Surface forestière en 2014 : 80 181 km²
- Surface protégée : 13 749 km²
- Population en 2014 : 2 439 858
- Répartition de la population : 66% urbaine, 34% rurale

VOIE

- Certification de la juridiction
- REDD juridictionnel (membre du GCF)

POINTS DE DÉPART

- Rejet de la déforestation par le marché
- Exclusion des petits exploitants de l'économie formelle
- RSPO sélectionné pour être un projet pilote

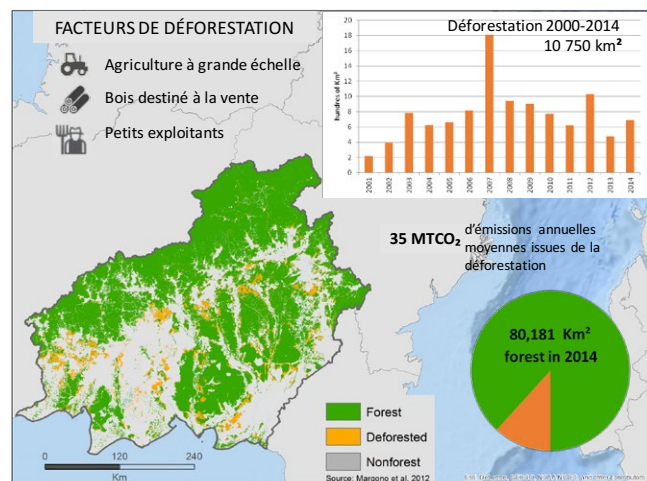
OBJECTIFS SUR L'ENSEMBLE DE LA PROVINCE

- Objectifs : « La feuille de route de Kalimantan Central vers un développement rural à faible déforestation qui augmente la production et réduit la pauvreté »¹²
- Les objectifs pour l'ensemble du district n'ont pas encore été fixés.

MESURES D'INCITATION/STRATÉGIE DE PARTAGE DES COÛTS

En cours d'élaboration

- Subventions et investissements des entreprises dans la cartographie des petits exploitants
- Mécanisme de rémunération au résultat



MRV

- Plateforme en ligne de performance SIPKEBUM¹³ Hébergée par les gouvernements des districts, des provinces et du pays

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

- Groupes de travail (GT) pour la certification RSPO. Plus précisément :
 - GT Certification juridictionnelle (CJ) au niveau provincial
 - GT CJ dans le district de Seruyan
 - GT CJ dans le district de Kotawaringin Barat
 - GT CJ dans le district de Gunung Mas

¹² Pour plus de détails visitez: <http://earthinnovation.org/publications/central-kalimantan-roadmap-to-low-deforestation-rural-development/> (last accessed on Feb. 3, 2017)

¹³ Pour plus de détails visitez: <http://inobu.org/en/events/36-events/120-inovasi-bumi-inobu-ministry-of-agriculture-central-kalimantan-a-local-governments-sign-mou-and-launch-sipkebun-a-foundation-for-achieving-sustainable-palm-oil.html> (accessed on Feb. 3, 2017)



ÉTUDE DE CAS DU ACRE

PROFIL

- **Émissions annuelles moyennes issues de la déforestation :** 18 MtCO₂
- **Surface totale :** 164 221 km²
- **Surface forestière :** 148 522 km²
- **Surface protégée :** 77 744 km²
- **Surface de production :** 20 615 km²
- **Population en 2016 :** 816 687
- **Répartition de la population :** 73% urbaine, 27% rurale

VOIE

- Endogène
- REDD juridictionnel (membre du GCF, loi SISA)

POINTS DE DÉPART

- Un mouvement social (exploitants autonomes de caoutchouc, populations autochtones) est devenu une plateforme pour le gouvernement.
- Promesse de REDD

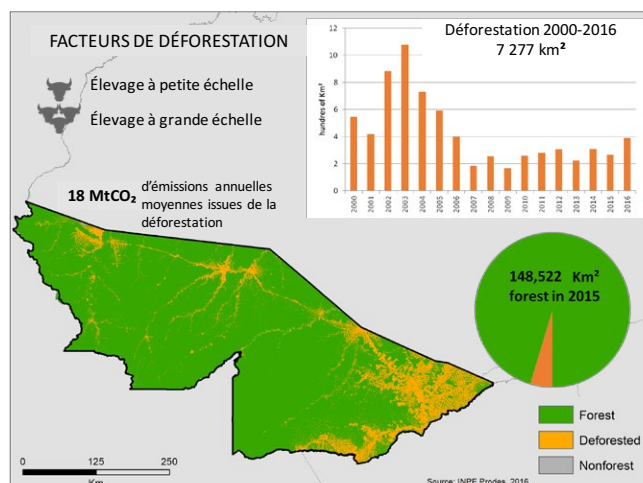
OBJECTIFS SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉTAT

- Niveau de référence sur l'ensemble de l'État

MESURES D'INCITATION/STRATÉGIE DE PARTAGE DES COÛTS

En cours d'élaboration

- Le système d'incitation pour les services environnementaux a attiré 25 millions d'euros (programme allemand REDD *Early Mover*) et 60 millions de réaux brésiliens (*Amazon Fund*)
- Le plan de Croissance verte (*Green growth*) attire des investissements privés (40 millions de réaux) vers les industries durables par le biais de partenariats publics/privés/communautaires.



MRV

- La plateforme de performance territoriale en ligne sera bientôt hébergée par le Gouvernement de l'Acre.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

- Le système mis en place par l'État pour promouvoir les services environnementaux (SISA) a établi un mandat statutaire pour la création de plusieurs institutions dont la plupart relèvent du ministère de l'Environnement.
- Parmi ces institutions figurent : i) l'Institut du changement climatique (IMC), chargé d'élaborer des réglementations et de contrôler la mise en œuvre de la loi SISA et d'en assurer l'intégrité ; 2) le Comité scientifique, chargé de superviser l'intégrité technique et scientifique des niveaux de référence, d'effectuer un suivi des systèmes et une évaluation des réductions d'émissions ; et 3) la Compagnie pour le développement de l'écosystème, une entité publique/privée chargée de veiller à la viabilité financière des programmes d'incitation de l'État en attirant des investissements de la part du secteur privé et de bailleurs publics. De plus amples détails sur la structure du SISA sont disponibles ici.¹⁴

¹⁴ Pour plus de détails visitez: <http://imc.ac.gov.br/wp/wp-content/uploads/2016/09/SISA.pdf> (last accessed on Feb. 3, 2017)